

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 136 (1991)
Heft: 11

Artikel: Les projets "P 26", "P 27" et les conclusions de la CEP
Autor: Zumstein, Jörg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345142>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ERSCHLOSSEN EMDDOK

MF 4081573

Les projets «P 26», «P 27» et les conclusions de la CEP

La réponse du commandant de corps Jörg Zumstein, ancien chef de l'état-major général

Alors que les dirigeants du Parti socialiste suisse ont porté plainte contre deux anciens chefs de l'état-major général, les commandants de corps Senn et Zumstein, prétendant les «traîner en justice», il convenait de donner la parole¹ à un grand chef dont le corps des officiers connaît la loyauté et l'honnêteté. Maintenant que la campagne électorale pour le renouvellement des Chambres fédérales est terminée, que certains députés ne craignent plus de ne pas retrouver leur fauteuil, on peut espérer une pause dans l'escalade de la démagogie et de la «politique politicienne». Ce texte, qui a été publié par *Défense Magazine* en septembre, méritait une audience qui dépasse largement le canton de Vaud...

RMS

Un ancien chef de l'état-major général est lié par le secret de fonction jusqu'à la fin de ses jours. Par conséquent, (...) je ne puis parler que de faits déjà connus. De plus, comme officier de carrière qui a servi son pays durant toute sa vie active, je n'ignore pas la subordination de notre armée aux autorités politiques. Mes déclarations ne constituent donc pas une critique du Parlement et de ses décisions. Les Chambres ayant accepté dans leur ensemble les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) du Département militaire fédéral, c'est l'adage «Roma locuta, causa finita» qui vaut en l'occurrence. Cela n'empêche toutefois pas un examen serré de plusieurs faits qui ont été présentés à l'opinion publique (...) de façon inexacte, dénaturée ou gonflée.

Evidemment, mes déclarations ne vont pas susciter que

de la joie. Si le président de la CEP a déclaré au Conseil national qu'il estimait inopportune toute critique concernant sa commission, le rapporteur de langue allemande, pour sa part, a reconnu aux personnes visées le droit de prendre position. Il y a donc une marge de manœuvre que je vais utiliser dans l'intérêt de la cause. Enfin, je ne me suis jamais laissé réduire au silence lorsqu'il s'agissait d'un problème en relation avec ma sphère de responsabilité. (...)

La résistance découle de la menace

(...) Dans le domaine de la défense nationale, toutes les formes de résistance ont un *point commun*: elles ne débutent qu'au moment où est violé le «tissu biologique de base». Il faut d'abord que l'ennemi occupe le territoire et que la liberté ait été perdue. La résistance n'est pas

un succédané de la défense militaire classique, mais elle la complète, la poursuit et la prolonge. Son but est la libération du pays et le rétablissement de l'ordre constitutionnel. La résistance émane du peuple, puisqu'elle exprime l'affirmation d'une communauté fondée sur la raison et la volonté politiques. Puisque le peuple est souverain, on ne saurait organiser la résistance sans lui.

Celle-ci peut avoir une fonction de sauvegarde. Ainsi, la Résistance française des années 1940 disposait d'un *Plan de protection* dont le but était d'éviter la destruction d'ouvrages importants de l'infrastructure civile; on engagea des résistants contre les groupes de sabotage allemands. (...)

¹ Nous reprenons l'essentiel de l'exposé public du cdt C. Zumstein, présenté le 21 mai 1991, à l'initiative de l'organe de presse *Schweizerzeit*. Le colonel EMG Jacques Michel a bien voulu en assurer la traduction française.



Le commandant de corps Zumstein, chef de l'état-major général, en conversation avec le commandant du corps d'armée de campagne 1 (à droite). La photo date de 1984 (Keystone)

Après la répression du soulèvement hongrois par les chars soviétiques, en 1956, une véritable fièvre de résistance s'empara de larges couches de notre population. On vit même des étudiants jeter des cocktails Molotov contre des blindés fictifs au cri de «N'oublions jamais!» La menace était alors sensible et avait touché nos concitoyens.

Succédant au commandant de corps Hans Senn, je fus chef de l'état-major général de notre armée de 1981 à 1985. A cette époque, la «doctrine Brejnev» constituait l'argument et l'instrument d'une mainmise progressive de l'Union soviétique sur le monde. Elle pouvait justifier une offensive des forces du Pacte de Varsovie, chaque fois qu'un parti communiste frère appelait à l'aide. Dans le cas d'une poussée vers l'Atlan-

tique, le délai d'alerte, calculé précédemment en semaines, s'était réduit à des heures. En 1982 fut publié à Londres, sous le titre *We Will Bury You*, un ouvrage écrit par le général soviétique transfuge Jan Sejna. L'auteur y révélait des éléments concrets des préparatifs soviétiques. Entre autres, on pouvait lire que «le plan ne prévoyait pas de respecter la neutralité de la Suisse». Le maréchal Malinovski déclara aussi que tenir compte de cette neutralité serait un «comportement réactionnaire», car «personne ne peut demeurer neutre dans le conflit imminent entre le capitalisme et le prolétariat». Tout commandant respectant la neutralité d'un Etat capitaliste commettait une trahison envers la classe ouvrière. Devant cette sinistre toile de fond, il me semble inutile d'expliquer davantage pour-

quoi on se préoccupa relativement tôt d'organiser la résistance de notre pays.

Aspects généraux de la résistance

Le *Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse*, présenté par le Conseil fédéral en 1973, disait à son chiffre 426 qu'une occupation du pays ne signifierait pas la fin de la lutte et que l'ennemi devrait s'attendre à une résistance active. Celle-ci ne pouvait être planifiée comme l'engagement de l'armée et de la protection civile, mais toutes les possibilités de créer des conditions favorables à cette résistance devaient être saisies assez tôt.

En 1969 déjà, la Commission d'étude des problèmes stratégiques, présidée par le professeur Karl Schmid, s'était préoccupée de la résistance dans son rapport qui constituait le fondement de notre politique de sécurité. Ce document disait que la résistance devrait entrer en action dès la fin des combats menés par l'armée et il précisait : «La volonté d'indépendance ne peut alors s'exprimer que sous la forme de résistance à l'occupant, dont la signification est plus que symbolique. Même au cas où la libération du pays ne serait possible qu'avec l'aide d'autres puissances, la position ultérieure de notre Etat dépendrait beaucoup de la contribution apportée par nous-mêmes à cette libération. Le résultat effectif de la résistance se mesurerait moins aux dommages subis par l'ennemi

qu'au fait que le monde entier pourrait dire : *cette nation n'a pas abandonné*. La population d'un territoire occupé est très exposée au danger de désintégration morale et spirituelle et rien ne peut accélérer autant ce problème qu'un comportement passif. La résistance doit donc parer à ce danger en activant les forces restées disponibles et en les dirigeant vers un but commun.»

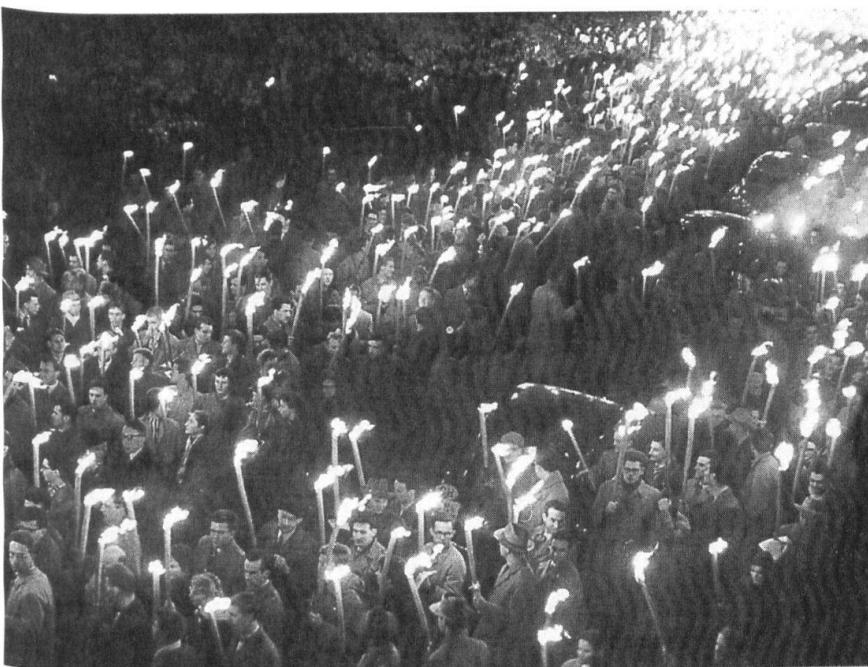
Selon la commission Schmid, il est en outre important que la résistance commence dès la fin des combats du gros de l'armée. En effet, une phase de résignation diminuerait notablement les chances de succès de la résistance. Dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 4 janvier 1991, le professeur Walter Schaufelberger s'est penché sur le délai séparant pratiquement



Image de l'intervention soviétique en Hongrie à la fin octobre 1956: un char de l'Armée rouge et les destructions dans un quartier de Budapest (Keystone)

l'occupation d'un pays par une puissance étrangère et le début de la résistance ouverte. Dans le cas du département français du Jura, occupé par la Wehrmacht en

1940, la phase de mise en œuvre et de consolidation a duré plus de trois ans. En Grèce continentale, tombée aux mains des Allemands en 1941, l'organisation de la résistance a demandé plus de deux ans pour atteindre le «seuil de valeur militaire».



Pour protester contre l'intervention des chars soviétiques en Hongrie, 4000 étudiants manifestent à Zurich. Une partie d'entre eux sont prêts à faire de la résistance en cas d'invasion de la Suisse, puisqu'ils s'inscrivent à des cours volontaires de combat antichar... (Keystone)

(...) Comprise comme une action armée en territoire occupé par l'adversaire, la résistance est un moyen stratégique en main du gouvernement légal. Elle a besoin d'une doctrine d'engagement, d'une conduite centralisée, d'une structure de commandement et d'une infrastructure logistique qui doivent, autant que possible, être préparées en temps de paix déjà. On peut ainsi, lors d'une occupation, réduire le temps de démarrage et diminuer le risque de faux développement ou de paralysie due au choc créé par les événements. (...) La résistance ne saurait être préparée à fond en période de

calme politique, puis déposée dans un arsenal comme une cornue d'alchimiste. Aussi poussée que soit la planification, on ne peut élaborer qu'une «Vénus de Milo» dont les bras et les mains devront encore croître le moment venu.

Cadre de la résistance en Suisse

Dans notre pays, (...) si le principe de la lutte contre l'occupant n'a presque jamais été contesté, les esprits se sont, en revanche, divisés sur le problème suivant : vu la petitesse de notre territoire et la forte imbrication sociale de la population, comment concevoir pratiquement les préparatifs sans tomber d'emblée dans des discussions publiques de «stratèges du Café du Commerce»? En effet, sans le *maintien absolu du secret*, la réalisation d'un tel plan serait vouée à l'échec.

Impressionné par les événements de Hongrie, en novembre 1956, le conseiller national Jæckle déposa un mois plus tard un postulat demandant la mise sur pied d'une organisation de résistance. De 1958 à 1966, certains préparatifs furent entrepris par le Service territorial. En 1967, la responsabilité fut transférée au Groupement Renseignement et Sécurité (GRS) de l'état-major général, qui créa à cet effet une «Section spéciale». En 1973, cet organe reçut mission de préparer la recherche de renseignements sur le milieu et l'ennemi dans les régions occupées, de prévoir des mesu-

res pour maintenir l'esprit de résistance morale et passive de la population ainsi que de planifier – de façon restreinte – des actions de sabotage et des attentats.

En 1976, le colonel Bachmann fut nommé chef de la Section spéciale et du Service de renseignement extraordinaire. On constata bien vite que la combinaison d'organes aussi différents était défavorable. Dès lors, on confia au colonel Cattelan, en octobre 1979, la conduite de l'organisation-cadre de la résistance. Le 23 novembre suivant éclata l'affaire Bachmann - Schilling. Le premier fut suspendu et le Service de renseignement extraordinaire (*projet P 27*) reçut un nouveau chef. Après diverses enquêtes menées par d'autres organes, le Conseil national chargea, en juin 1980, un groupe de travail de sa Commission de gestion d'effectuer des recherches complémentaires au sujet de l'affaire Bachmann. Ce «Groupe de travail Bachmann», présidé par le conseiller national Delamuraz, livra le 19 janvier 1981 son rapport final, qui comprenait une partie secrète et une partie publique. Le Conseil national traita et approuva ce document le 3 mars 1981.

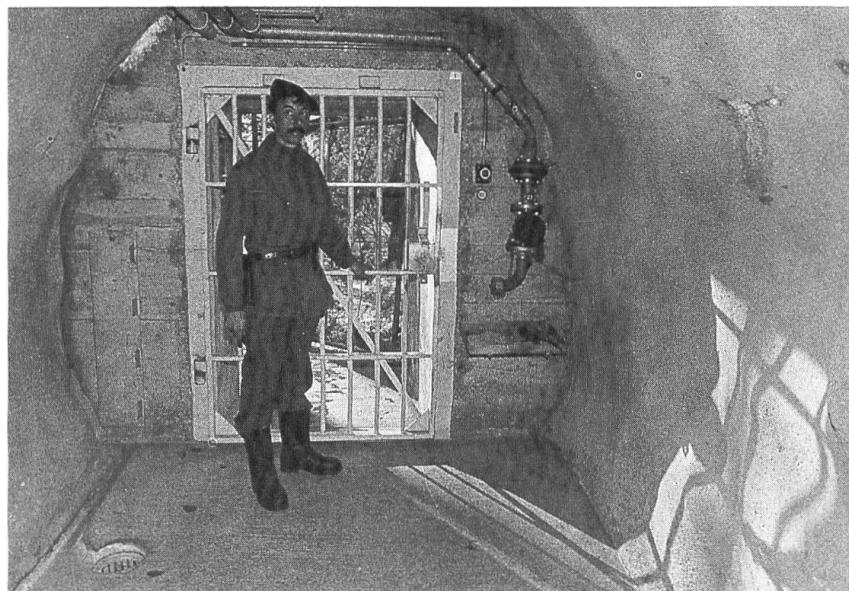
Le 1^{er} janvier de la même année, j'avais pris ma nouvelle fonction de chef de l'état-major général. Motivé par l'enquête du «Groupe de travail Bachmann» et l'importance de cette affaire sur le plan militaire, je me penchai très vite sur les services secrets, en particulier le projet *P 26* qui recouvrait l'organisation-cadre de la

résistance, en application du chiffre 426 du rapport de 1973 sur notre politique de sécurité. Les documents de travail existants furent examinés et mis à jour avec le colonel Cattelan, puis l'on chercha et supprima maints points faibles qui touchaient surtout au domaine de la psychologie. *Le concept fondamental et la mission demeurèrent en revanche inchangés*. On établit ensuite un document de base révisé, qui condensait et remplaçait plusieurs papiers antérieurs et que j'ai signé le 7 septembre 1981. A ce sujet, le colonel Cattelan a parlé d'une *confirmation* de la mission par le chef de l'état-major général. Comme nous le verrons, cette chronologie n'est pas dénuée d'importance.

La *P 26*, qu'était-ce ? Elle ne constituait pas un organe complet, mais seulement le squelette de conduite et d'instruction d'une organisation de résistance qui se créerait spontanément, lors d'une occupation de notre pays. En vue de cette tâche limitée, elle disposait de l'infrastructure nécessaire, de l'équipement destiné à l'instruction et du matériel qu'il eût été difficile de se procurer durant le conflit. Le colonel Cattelan était certes compétent pour organiser, instruire et gérer en temps de paix la *P 26*. En revanche, il est faux d'affirmer qu'il aurait dirigé automatiquement la résistance si la Suisse avait été envahie, car on avait prévu que, dans une telle situation, le Conseil fédéral nommerait un «chef de la résistance» qui lui serait directement subordonné. La

P 26 n'était donc pas une «armée secrète» comme de nombreux media, en particulier l'Agence télégraphique suisse, l'ont déclaré, non sans arrière-pensées.

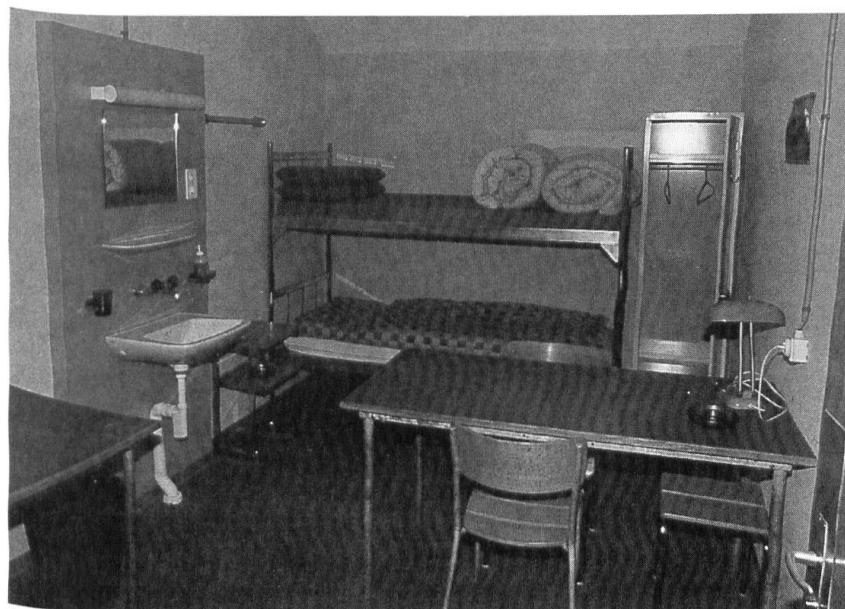
Elle n'était pas non plus une concurrente de l'armée, ainsi que diverses personnes l'ont prétendu. Lorsque l'armée ne peut plus continuer la lutte, elle passe à la guérilla, mais cette technique de combat, utilisée par des militaires en uniforme et portant ouvertement les armes, n'a pas grand-chose de commun avec la résistance que *P 26* préparait. Les actions de nature matérielle et psychologique menées par la résistance sont des éléments d'une conception stratégique et font partie de la conduite générale de la guerre, dans l'espace et le temps. Elles ne représentent donc pas une simple prolongation des engagements tactiques ou opératifs des troupes de campagne.



Entrée d'un bunker secret de l'organisation de résistance P 26 dans les environs de Gstaad (Keystone)

Pour différentes raisons, la *P 26* ne pouvait pas être intégrée à l'armée. Le plus important est qu'une éventuelle capitulation de celle-ci ou d'une partie de ses éléments ne doit, en aucun cas, toucher simultanément et automatiquement les forces de la résistance.

On a aussi critiqué le maintien du secret imposé lors de la mise sur pied de la *P 26* et qui fut respecté jusqu'au moment où – cela mérite d'être souligné – le Département militaire fédéral confirma lui-même l'existence de services secrets. Or, toute personne voulant être renseignée dans ce domaine pouvait se procurer le rapport publié le 19 janvier 1981 par le «Groupe de travail Bachmann» et qui disait notamment : «Font partie des services secrets le Service spécial et le Service de renseignement particulier. Le premier a pour tâche, fondée sur la politique de sécurité de la Confédération, de créer des conditions favorables à la résistance armée contre une puissance occupant le territoire suisse.»



Chambre à deux lits dans le bunker de l'organisation de résistance P 26, situé près de Gstaad (Keystone)

On a également – bien à tort, comme on le découvre aujourd'hui – confondu les notions de conjuration et de maintien du secret. Les ci-

toyens, voire les parlementaires qui se déclarent scandalisés par le secret démontrent à l'évidence leur manque de connaissances et de réflexion. Il est en effet superflu de prouver qu'une organisation de résistance, dont les structures seraient déjà connues en temps de paix, ne parviendrait pas à entrer en action lors d'un conflit. Le fait que, malgré une situation initiale défavorable, la P26 ait pu travailler, pendant une décennie, dans une ombre propice tient du miracle et prouve la conscience avec laquelle les membres de cette organisation-cadre ont accompli leur tâche. La question de savoir si, en de telles circonstances, le Parlement aurait pu, voire dû s'intéresser davantage aux services secrets pose un tout autre problème.

La Commission d'enquête parlementaire du DMF, une entreprise brouillonne

Jamais, dans l'histoire de notre démocratie, on ne vit une commission parlementaire obtenir des pouvoirs aussi étendus, puis, dans l'accomplissement de son mandat, créer autant de discorde, susciter autant d'émotion, déclencher autant de critiques et laisser autant de questions sans réponse. Pourtant, les propositions finales de cet organe furent à peine combattues et rapidement acceptées par les Chambres.

L'appréciation des événements, qui ont conduit à la

constitution de cette Commission d'enquête parlementaire et l'évaluation du résultat de ses travaux, doit être laissée à une autre génération qui sera en mesure de juger l'affaire posément et avec l'objectivité indispensable. Comme l'a relevé le conseiller national Peter Sager, lors du grand débat tenu à Berne le 13 décembre 1990, «ce rapport fournira d'ici une dizaine d'années de passionnantes sujets de thèse à des étudiants qui hocheront dubitativement la tête, puis entraînera dans une vingtaine d'années (si cette maison existe encore) la mise en œuvre d'une autre commission d'enquête parlementaire chargée de découvrir comment il fut possible de procéder à un tel démontage de l'Etat».

Bien que ces événements ne m'aient guère épargné, je tiens à commenter de façon critique mais objective un certain nombre de faits mentionnés dans le rapport de la CEP. Au terme de son rapport du 19 janvier 1981, le «Groupe de travail Bachmann» avait écrit que «la position et la tâche de l'Organisation de résistance et du Service de renseignement particulier correspondent aux exigences que l'on doit poser selon les règles de l'Etat de droit et de la démocratie».

Or, la CEP n'a pas voulu suivre cette considération. Elle a reproché aux responsables – en premier lieu aux chefs de l'état-major général qui se sont occupés des services secrets – d'avoir agi sans bases légales, méconnu les principes régissant les

finances fédérales, toléré l'existence d'une organisation de résistance hors de l'armée et de l'administration, accepté l'insuffisance des contrôles parlementaires. Cela pour ne mentionner que les critiques essentielles. Comment donc deux commissions parlementaires ont-elles pu juger une seule et même organisation de façon aussi contradictoire?

La CEP prétend qu'il exista une «ancienne», puis une «nouvelle» organisation-cadre de la résistance, que le rapport du «Groupe de travail Bachmann» ne concerne que la première, que la seconde, créée selon mes directives, n'aurait vu le jour qu'après la rédaction dudit document (Rapport de la CEP, p. 220). Cette affirmation repose sur la date du papier fondamental que j'avais signé le 7 septembre 1981.

Je m'inscris en faux contre cette affirmation de la CEP qui part du principe que toute révision d'un document de base apporte des changements importants. Cela équivaudrait à soutenir que les CFF modifient leurs prestations, voire le réseau chaque fois qu'un nouvel horaire entre en vigueur! En fait, la CEP ne s'est pas occupée de savoir si son hypothèse était juste et ne m'a pas interrogé sur ce point, en qualité de chef de l'état-major général responsable. En revanche, bien avant la publication de son rapport, je l'ai moi-même avisée, par écrit et sans ambiguïté, que depuis 1981, je n'avais rien changé à la conception

initiale de la résistance. Il n'y a pas eu de «nouvelle» P 26 depuis mon entrée en fonction.

On peut donc affirmer que la CEP a modifié arbitrairement le principe accepté par le «Groupe de travail Bachmann» au début 1981, puis confirmé le 3 mars de la même année, lors du grand débat au Conseil national. Les reproches adressés par la CEP aux chefs responsables du *projet P 26* devraient aussi être retournés contre tous les parlementaires qui ont admis les conclusions du «Groupe de travail Bachmann». Les Chambres ont, certes, l'entièvre liberté de modifier des règles de conduite ou des normes légales, mais, en l'occurrence, il était incorrect d'accuser des personnes et des états de fait avec effet rétroactif. C'est comme si l'on taxait aujourd'hui d'«ennemis de l'environnement» les automobilistes qui roulaient naguère sans catalyseur, alors qu'aucune prescription n'existeit à ce sujet !

La P 26, découverte par la CEP pendant ses recherches, n'était à l'évidence rien d'autre que l'organe déjà connu par le «Groupe de travail Bachmann». Comme il n'y a pas eu de «nouvelle» P 26, la critique émise par la CEP manque de tout fondement. Je ne suis du reste pas le seul à penser que cette commission s'est écartée sans raison des conceptions fondamentales, valables dix ans plus tôt. Ainsi la Délégation des finances des Chambres fédérales s'est déclarée convaincue «qu'entre le rapport du



1968: les troupes soviétiques sont venues à Prague pour apporter leur aide, disent les communiqués. Les forces «contre-révolutionnaires» menaçaient les «conquêtes du socialisme». En Suisse, on se met à penser à une organisation de résistance contre un occupant éventuel (Keystone)

«Groupe de travail Bachmann» en 1981 et celui de la CEP en 1990, un net changement s'est opéré dans l'appréciation politique des activités déployées par les services secrets».

Lors des débats parlementaires, la CEP n'a jamais voulu reconnaître son erreur, mais on sentit ultérieurement une évolution sémantique dans les propos de ses représentants. En effet, ceux-ci se mirent à prétendre que l'indépendance de la P 26, par rapport à l'armée et à l'administration fédérale, ne fut jamais communiquée au «Groupe de travail Bachmann» et que cela constituait un élément nouveau.

Cet argument doit aussi être contesté. J'ai déjà cité une raison importante d'avoir tenu la résistance à

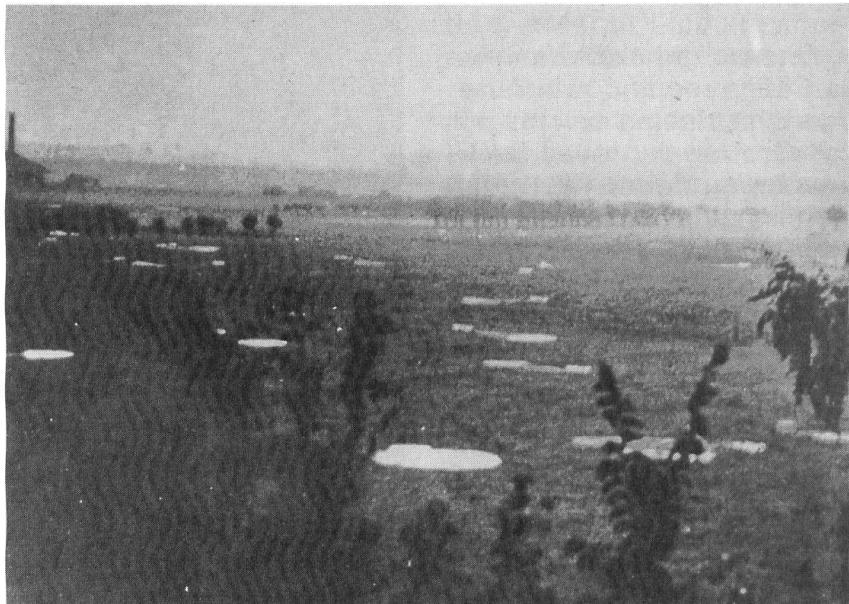
l'écart de l'armée. Il faut y ajouter le fait que son activité n'entrait guère dans les schémas traditionnels de l'administration et qu'une appartenance à cette dernière aurait nécessité la création d'un statut officiel spécial. Il était donc normal d'accorder à la P 26 un statut «sui generis», qui ne la plaçait pas pour autant hors de toute disposition légale. Sa subordination directe au chef de l'état-major général réalisait bien la nette séparation entre la résistance et le Service de renseignement particulier que le «Groupe de travail Bachmann» avait demandée. De plus, elle intégrait cette organisation dans les structures de l'Etat.

Il en allait de même avec la nomination, en cas de conflit, d'un «chef de la résistance» directement subordonné au Conseil fédéral.

Des instructions parfaitement claires réglaient le financement de la *P 26*. Le rapport de la Délégation financière donne à ce sujet des indications précises qui infirment partiellement les dires de la CEP sur ce point. Enfin, d'après la déclaration écrite concernant leurs devoirs de service et signée par eux, les membres de la *P 26* reconnaissaient dépendre «des autorités légales agissant selon la Constitution». En cas de délit, ils étaient soumis au Code pénal suisse et au Code pénal militaire. L'organisation de résistance n'était donc ni une armée, ni un *Etat dans l'Etat*, ni surtout une troupe privée comme certains milieux et certains media l'ont prétendu à satiété. Une organisation-cadre ne constitue pas une armée à elle seule; les personnes qui s'engagent officiellement et sont, au besoin, prêtes à sacrifier leur vie pour accomplir une tâche légalement prévue ne sauraient agir à titre privé!

Le rapport de la CEP contient encore d'autres absurdités qui ont contribué à dénaturer la discussion publique et à renforcer son caractère émotionnel. Ainsi, lorsque, fort de son immunité parlementaire, un conseiller national traita un ancien chef de l'état-major gé-

Une résistance qui n'a pas été préparée avant le conflit ne peut compter que sur l'aide d'une puissance étrangère. Ici un parachutage destiné à des résistants pendant la Seconde Guerre mondiale



néral de «général putchiste potentiel», il s'appuyait sur des affirmations inexactes dudit document. Comme l'a relevé un scientifique, il s'agissait peut-être en l'occurrence «du cas bien connu en psychologie de la projection inconsciente d'une propre intention tortueuse»!

Perspectives

(...) La *P 26* et la *P 27* ont disparu des coulisses et de la scène politique helvétique, elles sont mortes, mais l'exercice que nous avons vécu et auquel nous nous sommes soumis avec disci-

pline laisse un goût d'amer-tume. Cela parce que, d'une part, l'hypocrisie, l'opportunisme politique et la méchanceté ont été de la partie, d'autre part, le courage et les idées ont manqué à ceux qui auraient pu et dû empêcher le débordement de l'affaire. Outre les gens qui appartaient aux services en cause, des milliers de citoyennes et de citoyens de ce pays baissent aujourd'hui la tête avec inquiétude, car dans l'air flotte une odeur de trahison et d'abandon.

Commandant de corps
Jörg Zumstein

équipages, des petites et moyennes formations, sans oublier celui de la conduite technique, tactique et humaine. Il est indispensable actuellement de créer pour notre armée des conditions plus favorables à son efficacité, en faisant effort dans le domaine de l'instruction. Quelle que soit la conception de l'«Armée 95», quel

que soit son équipement, la formation et l'entraînement des soldats restent la première des nécessités.

Une troupe engagée pendant son cours de répétition dans des travaux écologiques dans les forêts dévastées et, l'année suivante, au profit des festivités du 700^e doit impérativement pouvoir exercer sans tarder et de

manière intensive ses activités primaires, c'est-à-dire militaires. Des activités soumises malheureusement à des servitudes sans cesse croissantes, mais qui sont les seules lui permettant de remplir la mission qui lui est impartie dans le plus défavorable des cas, celui de l'urgence.

A. C.

RMS COURRIER

A propos du texte du cdt C Jörg Zumstein concernant la CEP

«Dans l'article "Les projets P 26..." de la RMS de novembre 1991 se trouve une erreur (page 8): le général Jan Sejna était membre du ministère de la Défense tchécoslovaque jusqu'à sa fuite en Occident.»

plt Viktor Bydzovsky
cdt ai cp san ter 125

Erreur dans le «Guide succinct des musées militaires de Londres»

«(...) permettez à un ancien de la compagnie d'aviation 1 de vous signaler l'erreur de légende de la page 33.



La photo montre un *Messerschmitt BF110G-4B*, un chasseur de nuit avec son rada Lichtenstein, et non un *Me 109G*, ce dernier étant monomoteur! Ce dernier type a, du reste été en service chez nous. Attention – demain – de confondre un *F-15* américain avec un *Sukhoi 27*!

Herbert Marschal